



OBJECTIFS ET METHODE PROGRAMME PÉDAGOGIQUE PROCÉDURE D'INSCRIPTION CONDITIONS GÉNÉRALES



Formation répondant aux exigences de qualité de l'agrément Format'eree

52 sessions depuis 2003, soit plus de 780 stagiaires formés en 14 ans. La formation de référence sur le financement des EnR.

Contexte

Le développement des énergies renouvelables est l'un des leviers les plus efficaces pour lutter contre le changement climatique. Avec la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte d'Août 2015, la France s'est fixé l'objectif d'atteindre 32 % d'EnR dans la consommation totale d'énergie en 2030. Pour la production d'électricité, la part de renouvelable atteindra 40 % en 2030. Pour réussir ce challenge, la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) fixe tous les 5 ans des objectifs pour toutes les énergies.

Dans ce contexte, de nombreux projets à fort contenu capitalistique voient le jour. Le montage financier revêt une importance primordiale pour leur rentabilité et leur viabilité à long terme.

Objectifs de la formation

L'objectif du stage FINER, organisé et animé par METROL avec un souci de totale neutralité, est de donner aux participants une occasion unique d'étudier en détails les outils et les méthodes de financement de projets spécifiques aux Energies Renouvelables. A travers des exemples concrets et des études de cas, les intervenants présentent les avantages et les inconvénients des différents outils mobilisables : de la dette bancaire classique aux financements mezzanines, en passant par le crédit-bail Sofergie, les fonds de garantie et l'investissement local. La refonte des mécanismes de soutien permettra d'étudier la vente directe sur le marché, le principe du complément de rémunération, les contrats d'achat et les conditions de sortie de l'obligation d'achat. Ce stage – dense et concret – est également l'occasion d'étudier les critères d'éligibilité et les éléments structurants de la bancabilité d'un projet, ainsi que les méthodes d'analyse de risques et de sélection des projets.

A l'issue de la session, les participants seront capables de :

- Connaître le contexte et les enjeux du développement des filières énergies renouvelables
- Connaître les acteurs institutionnels, administratifs, économiques et financiers de la chaîne de valeur
- Connaître la réglementation en vigueur : normes, procédures, modes de soutien, outils, critères...
- Analyser la faisabilité économique et financière de l'opération
- Calculer les coûts, le tarif d'achat de l'énergie produite, et la rentabilité globale du projet
- Identifier les financements mobilisables.
- Choisir et optimiser le mode de financement

Public

Ce stage s'adresse à tout acteur impliqué dans l'initiation, le montage, le suivi, la gestion ou l'évaluation de projets faisant appel aux énergies renouvelables :

- Acteurs techniques, administratifs, juridiques ou financiers, concernés par le montage de ces projets
- Représentants de collectivités locales et de maîtres d'ouvrages institutionnels ou privés
- Bureaux d'études, maîtres d'œuvre, développeurs de projets, experts indépendants
- Agents de syndicats d'énergie ou de sociétés de production/distribution d'électricité
- Industriels ou sous-traitants désirant connaître les spécificités du financement de projets EnR
- Experts d'organismes publics ou privés, de centres de recherche, d'agences de promotion des EnR
- Chefs de projets au sein d'organismes financiers.



44 rue de La Quintinie – 75015 Paris SIRET : 329 851 679 00038 – N° d'agrément : 11 75 38 292 75 Tel. : 01 40 45 33 40 – www.metrol.fr Contact : Philippe ROCHER – philippe.rocher@metrol.fr

Effectif

Compte tenu du grand nombre de thèmes à traiter, de la densité du programme, et afin de garantir une qualité optimale des échanges, l'effectif est limité à 16 participants par session.

Pré-requis

Les candidats doivent posséder des **notions sur l'un des aspects économiques ou financiers** du montage de projets EnR (gestion, banque, économie, finance...) et/ou disposer d'une **expérience professionnelle du montage de projets** énergétiques. Cette formation s'adresse à des professionnels de niveau I, II ou III.

Durée

Le stage de formation FINER dure **une journée complète**, soit 7h30 de formation, complétées par un déjeuner-débat. La session se déroule de 9h à 18h30.

Méthode et moyens pédagogiques

Le programme pédagogique de la session s'appuie sur des interventions d'acteurs professionnels et d'experts du financement de projets faisant appel aux énergies renouvelables. Les exposés sont complétés par des études de cas, simulations de variation de rentabilité sur tableurs Excel, et retours d'expériences de cas concrets. Un déjeuner-débat permet de poursuivre les échanges et d'approfondir les modes d'intervention des acteurs, l'analyse du risque projet, l'impact de la sortie des tarifs d'achat, le rôle des agrégateurs, etc. L'organisation, la coordination et l'animation sont réalisées par METROL, présent sur toute la durée du stage.

Formateurs

Experts indépendants et intervenants du <u>SER</u> (Syndicat des Energies Renouvelables), du gestionnaire d'actifs <u>ACOFI</u>, de la banque <u>NATIXIS ENERGECO</u>, de la Caisse des Dépôts <u>CDC</u>, de la structure d'investissements durables <u>MIROVA</u>, du cabinet d'avocats spécialiste des contrats de financement <u>BCTG</u>, du prestataire de Due Diligence pour les banquiers <u>EVEROZE</u>, de l'agrégateur de productions EnR <u>HYDRONEXT</u>, et de <u>METROL</u>.

Supports pédagogiques

Un classeur FINER regroupant tous les documents pédagogiques de la session est remis aux participants en début de session. Cet outil pédagogique est complété par différents documents et notes de synthèse relatifs au financement de projet, par des plaquettes spécifiques à certains types de financement, ainsi que par un lexique détaillé. En fin de session, chaque stagiaire reçoit une clef USB contenant les versions électroniques de l'ensemble des supports présentés, ainsi qu'une base de données de documents de référence sur la transition énergétique, les énergies renouvelables et la maîtrise de la demande d'énergie.

Validation du stage - Sanction

Sous réserve que le stage ait été suivi dans son intégralité, y compris le déjeuner-débat qui fait partie intégrante du programme, une **attestation de stage** est délivrée par METROL à l'issue de la formation. Elle est accompagnée d'une copie certifiée conforme de la **feuille d'émargement** par demi-journée.

Lieu

Le stage FINER se déroule à Paris dans les locaux de METROL (15ème), ou dans un des lieux suivants : Maison des Polytechniciens (7ème), Maison de l'Amérique Latine (7ème), ou Maison de la Recherche (7ème). L'adresse exacte du lieu de formation retenu est indiquée dans le courrier de convocation qui valide l'inscription du candidat. Un plan d'accès est joint à cet envoi, effectué par e-mail et par courrier.



44 rue de La Quintinie – 75015 Paris SIRET : 329 851 679 00038 – N° d'agrément : 11 75 38 292 75 Tel. : 01 40 45 33 40 – www.metrol.fr Contact : Philippe ROCHER – philippe.rocher@metrol.fr

Programme pédagogique détaillé du stage FINER

8h45 – Accueil des participants – Café.

- **9h00 Ouverture. Définition du cade du stage.** Origine, activité, objectifs et attente des participants. Eléments de contexte, bilans et scénarios d'investissements, indicateurs de positionnement des projets.
- **9h45 Cadre politique et législatif du développement des EnR.** Evolution des objectifs nationaux, contenu des textes d'application de la Loi de TECV de 2015, simplification des procédures, objectifs et impacts de la refonte des tarifs d'achat. Mécanisme de certification des capacités. Principe et contenu de la PPE.
- **10h30 Spécificités et opportunités du financement de projet appliqué aux EnR.** Cadre tarifaire, rentabilité et attractivité, évolution des coûts, impact des nouveaux mécanismes de soutien.

I Ih00 - Pause café

- IIhI5 Analyse économique et financière des projets. Construction du business plan, critères de rentabilité des investissements, ordres de grandeurs et ratios usuels du financement, utilisation des P50 et P90.
- **12h00 Due Diligence pour les banquiers et les investisseurs :** triptyque de la rentabilité Productible-CAPEX-OPEX, points de contrôle du projet, évaluation et maîtrise des risques, exemples concrets.
- **12h30 Aspects juridiques du financement de projets EnR.** Facteurs de solidification des sociétés-projets (SPV). Impacts de la refonte des mécanismes de soutien sur le contenu des montages contractuels.
- **13h00 Déjeuner débat.** Témoignages et discussions sur les modes d'intervention des acteurs, les outils et méthodes, l'analyse du risque projet, les conditions de sortie de l'obligation d'achat, le rôle des agrégateurs...
- **14h45 Investissement de la Caisse des Dépôts dans les projets EnR.** Modalités d'intervention, de sélection des partenaires et des projets, caractéristiques de l'apport en fonds propres, participation à la gouvernance.
- **15h30 Utilisation de fonds mezzanine type EuroFIDEME 3 pour les EnR.** Secteur d'intervention, principe des quasi-fonds propres, critères d'éligibilité et d'additionalité, effet de levier, impact sur le projet, pertinence de l'instrument mezzanine face à l'augmentation des besoins en equity liée au mécanisme de complément de rémunération.

16h15 – Pause café

- **16h45 Caractéristiques des financements en dette senior mobilisables pour un projet EnR.** Aspects autorisations. Analyse technique, contractuelle, économique, financière, solidité du «sponsor» Montage technique, financier et juridique d'un projet. Optimisation fiscale. Prises de garanties.
- **17h30 Exemples de financement de projets EnR.** Analyse de ratios et ordres de grandeur. Expertise de la faisabilité et de la rentabilité d'un projet. Critères de choix d'un mode de financement fonds de garantie, assurance. Impact de la refonte des mécanismes de soutien des EnR sur la dette senior.
- 18h30 Clôture de la session. Conclusions. Questionnaires d'évaluation, clef USB. Suites de la formation et animation du « Réseau EnR ».
- Si, malgré leurs efforts, des circonstances indépendantes de leur volonté les y obligent, les organisateurs se réservent le droit de modifier la date, le lieu ou le contenu du programme de la session.

Suivi et évaluation de la formation

Outre une évaluation à chaud à la fin du stage, les participants doivent compléter au fur et à mesure des interventions un questionnaire d'évaluation du fond (contenu pédagogique) et de la forme (aspects logistiques et pratiques) de la session. L'adaptation offre/demande est également évaluée en détail.



44 rue de La Quintinie – 75015 Paris SIRET : 329 851 679 00038 – N° d'agrément : 11 75 38 292 75 Tel. : 01 40 45 33 40 – www.metrol.fr Contact : Philippe ROCHER – philippe.rocher@metrol.fr

3

Tarif des droits d'inscription

Les droits d'inscription au stage FINER sont fixés à **650 euros Hors Taxes** par personne (TVA au taux de 20 %), soit 780 euros TTC, incluant la participation à la journée de formation, les documents pédagogiques et les supports d'intervention (classeur FINER et clef USB, le déjeuner et les pauses-café.

METROL est un organisme de formation enregistré auprès de la Préfecture de Région d'Île-de-France, sous le numéro d'agrément : I I 75 38 292 75. Cette session est éligible dans le cadre de la formation professionnelle continue. METROL est assujetti à la TVA sous le N° intra FR43 329 851 679.

Procédure d'inscription

Téléchargez sur notre site **www.metrol.fr** un bulletin d'inscription, ou demandez-le nous par e-mail. Une fois complété et signé, retournez-le à METROL par e-mail, accompagné d'une photo d'identité (réalisation d'un trombinoscope des participants pour accélérer les contacts). Afin de nous permettre de constituer pour chaque session des groupes homogènes et complémentaires, merci de compléter le cadre destiné à recevoir quelques lignes résumant le parcours professionnel du candidat et/ou son projet en lien avec le stage.

Si le profil du candidat et le nombre de places disponibles le permettent, nous vous confirmerons par e-mail la possibilité d'assister à la session et nous vous adresserons une convention de formation professionnelle.

Documents contractuels

Avant la session, le stagiaire (et/ou son service formation) reçoit :

- Le programme pédagogique détaillé du stage FINER
- Une **convention de formation professionnelle** en deux exemplaires originaux, dont l'un est à retourner signé à METROL avant le début de la formation.
- Une **confirmation d'inscription** et une **convocation**, précisant l'adresse exacte du lieu de formation, les horaires d'accueil et de fin de la session.
- Un **plan d'accès** détaillant la localisation du stage, les moyens d'accès et le numéro de téléphone portable du coordinateur de la session.
- Une facture établie selon les indications du bulletin d'inscription.

A l'issue de la session, le stagiaire et son service formation reçoivent :

- Une attestation de stage
- Une copie de la feuille d'émargement par demi-journée, certifiée conforme à l'original.

Si la participation au stage est prise en charge par un OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agrée : ADEFIM, AGEFOS, FAFIEC, OPCAIM, OPCALIA...), le dossier ne sera retenu et la procédure d'inscription finalisée qu'à réception de l'accord de prise en charge par l'organisme. En attendant ce courrier d'accord de prise en charge, indiquer dans la partie « adresse de facturation » du bulletin d'inscription le nom, l'identité du fonds et les coordonnées de la personne responsable du dossier.

Règlement

Le règlement des droits d'inscription doit être effectué avant le début de la session, par chèque bancaire ou par virement à l'ordre de METROL. L'accès à la formation ne sera possible qu'à réception de l'intégralité du règlement.

Les administrations et les établissements publics doivent joindre un bon de commande complété et signé par l'autorité compétente.

En cas de règlement direct par un OPCA, une convention de subrogation de paiement, ou un contrat de prestation de services, doit être signé <u>avant la formation</u> entre METROL et l'OPCA.

Conditions d'annulation

Tout désistement doit être formulé par écrit à METROL. Si celui-ci intervenait moins de 15 jours avant le début de la session, un montant forfaitaire de 30 % des coûts pédagogiques resterait dû, soit 195 euros Hors Taxes. Ce montant est porté à 100 % des droits pour une annulation intervenant moins de 5 jours ouvrables avant le début de la session.

Toute session commencée est due dans son intégralité. Les remplacements de participants doivent être signalés par écrit au moins 3 jours ouvrables avant le début de la session, et accompagnés d'un nouveau bulletin d'inscription complété (y compris projet professionnel) et d'une photo d'identité.

V. I I – PhR – Mai 2017



SIRET: 329 85 | 679 00038 – N° d'agrément: 1 | 75 38 292 75 Contact: Philippe ROCHER – philippe.rocher@metrol.fr